

## PROCES VERBAL

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 12

**Présents :** 8

**Votants:** 10

**Date de convocation :**  
08.09.2018

**Séance du 17 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 septembre 2018, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** René DELATTRE, Marc BECQUIN, Jérôme CARON, Claude DESACHY, Christian DUCROCQ, Emmanuel HAMON, Laurence CHAMPY, Joël HERBET

**Représentés:** Bruno DECOSTER par Marc BECQUIN, Olivier STAELENS par René DELATTRE

**Excuses:**

**Absents:** Djamila LEFEBVRE, Antoine VARLET

**Secrétaire de séance:** Jérôme CARON

---

Approbation du compte rendu de la réunion du 31 juillet 2018

### **1/17.09.2018 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMMERCE D'ALIMENTATION DE PROXIMITE - LOT CHARPENTE METALLIQUE - CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouvel appel d'offre a été lancé concernant le lot n°2 Charpente Métallique, qui n'avait pas encore été attribué. Un seul pli a été reçu, il en donne les détails :

- LOT 2: CHARPENTE METALLIQUE

Estimation: 18 800,00 € HT-

Offre : CMB : 38 000,00€ HT

Compte tenu des observations techniques formulées par Monsieur Dominique COUROUBLE, architecte en charge de ce dossier, le Conseil municipal, après délibération, décide de retenir cette entreprise.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document correspondant au choix fait par le Conseil municipal de manière à permettre la réalisation des différents travaux que comportent ce dossier dans les meilleurs délais.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 10, Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

### **2/17.09.2018 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 21 JUIN 2018**

Monsieur le Maire rappelle la composition de la Commission Communale d'Appel d'Offres, créée par délibération du 21 juin 2018 :

-Monsieur René DELATTRE, Maire,

-Monsieur Claude DESACHY, 2ème adjoint,

-Monsieur Joël HERBET, 3ème adjoint,

-Monsieur Christian DUCROCQ, conseiller municipal

Monsieur le Maire indique ensuite avoir reçu un courrier recommandé avec accusé de réception de Monsieur le Sous-Préfet daté du 20 juillet 2018 l'informant de l'irrégularité de la constitution de la Commission Communale d'Appel d'Offres (CAO), pour le motif suivant :

"L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics a abrogé les articles du code des marchés publics relatifs à la CAO et introduit, dans le code général des collectivités territoriales (CGCT), un nouvel article L.1414-2 qui dispose que "*pour les marchés publics [...], le*

*titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5".*

Cet article L.1411-5 du CGCT dispose que la CAO est composée "[...] b) *Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, **président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.***

Par conséquent, Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à de nouvelles élections.

Messieurs Desachy Claude, Herbet Joël et Ducrocq Christian, candidats, sont élus à l'unanimité par les membres de l'assemblée communale.

Concernant les suppléants, Madame Champy Laurence, Messieurs Becquin Marc et Hamon Emmanuel, candidats, sont élus à l'unanimité.

La Commission Communale d'Appel d'Offres est donc composée comme suit :

- Monsieur René DELATTRE, Maire, Président
- Monsieur Claude DESACHY, 2ème adjoint, titulaire
- Monsieur Joël HERBET, 3ème adjoint, titulaire
- Monsieur Christian DUCROCQ, conseiller municipal, titulaire
- Madame Laurence CHAMPY, conseillère municipale, suppléante
- Monsieur Marc BECQUIN, 1er adjoint, suppléant
- Monsieur Emmanuel HAMON, conseiller municipal, suppléant.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 10, Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

### **3/17.09.2018 : SUBVENTIONS AUX FORAINS A L'OCCASION DE LA FETE LOCALE LE 07 OCTOBRE 2018**

Le Conseil municipal, après délibération, décide :

- de verser une participation de 600.00€ à Monsieur CARON Samuel, domicilié rue du Cimetière à Wancourt (62), pour l'installation d'un manège pour les petits lors de la fête locale de Miraumont.
- de verser une participation de 1 200.00€ à Monsieur QUEHEN Jacob, domicilié 51 rue Marthe Marchyllie à Cappelle-la-Grande (59180), qui a accepté de venir installer un manège pour adolescents lors du week-end de la fête locale de Miraumont.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte de verser une participation de 600.00€ à Monsieur Caron et une participation de 1 200.00€ à Monsieur QUEHEN.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 10, Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

### **4/17.09.2018 : REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des logements sociaux du 19 rue Trévequenne doivent être révisés chaque année en octobre, l'indice de référence des loyers indiquant un taux de +1.25% pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, il propose aux membres du Conseil municipal de suivre l'IRL. Le Conseil municipal, après délibération, accepte.

A compter du premier octobre 2018, les loyers appliqués seront donc les suivants :

- Logement A : 326.31€
- Logement B : 409.85€
- Logement C : 262.82€
- Logement D : 261.99€
- Logement E : 184.76€

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 10, Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

### **5/17.09.2018 : LEGS TROJANO 2017/2018 : CHOIX DES ELEVES BENEFICIAIRES ET MONTANT**

Monsieur le Maire énonce le nom des élèves bénéficiaires du legs Trojano pour l'année scolaire 2017/2018 qui ont été désignés par l'équipe enseignante.

Pour le C.P.: DAUTHIEUX Agathe

Pour le CE1: RENARD Morghan

Pour le CE2 : CASIER Luna

Pour le CM1: ROTIER Chloé

Pour le CM2 : HUDELLE Martin

Ce choix est validé par le Conseil municipal.

Les fermages ayant été calculés pour les terres communales, il est maintenant possible de déterminer le montant alloué pour chaque élève désigné ci-dessus, au titre du legs Trojano, pour l'année scolaire 2017/2018, soit 45,26 €.

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'allouer aux élèves désignés ci-dessus la somme de 45,26 € au titre du legs Trojano pour l'année scolaire 2017/2018.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 10, Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

### **6/17.09.2018 : AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE**

Monsieur le Maire explique que lors de l'acquisition du tracteur ISEKI, le tracteur KUBOTA a été proposé à la vente par les Ets Deboffe. Ce dernier ayant été vendu, un chèque de 8 000.00€ est parvenu en mairie.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à encaisser ce chèque de 8 000.00€ sur le budget communal.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 10, Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

\*Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Nadine Jacquin, qu'il a transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Péronne.

Il donne ensuite lecture de deux courriers, écrits suite à l'appel du Président de l'Association des Maires de la Somme, qui souhaitait avoir plus d'informations après avoir lu un article paru dans le courrier Picard au sujet des inondations du mois de mai. Il précise avoir transmis ces lettres à Madame Jacquin, pour information :

Courrier du 31 août 2018 à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot ; objet : Suites de la réunion du conseil communautaire du 27 août 2018.

"Monsieur le Président,

A la fin de la réunion du conseil communautaire du 27 août 2018, lors des questions diverses, je vous ai fait part de l'inquiétude, du désarroi et même de la détresse de certains miraumontois qui ont subi à deux reprises, les 22 et 24 mai 2018 des inondations et coulées de boue provenant d'une parcelle identifiée. Leurs sous-sol ont été envahis par les flots à deux reprises. Tous leurs biens situés dans ces locaux sont perdus et il a fallu du temps pour évacuer l'eau et surtout la boue collante. Des entreprises spécialisées ont mis des jours pour nettoyer les sols et les murs. Certains sinistrés, très perturbés par cette catastrophe, ont érigé des barrages qui empiètent sur le domaine public. Aux dires de Monsieur Gérard Houssé, il aurait fallu que j'exerce mon pouvoir de police pour faire enlever cet obstacle qui protège les biens de cette personne. J'ai senti dans ces propos l'humanité qui ressort du vice-président en charge de l'environnement.

Vous avez pu constater en lisant le Courrier Picard du mercredi 29 août 2018 que l'obstacle existe bien et que la personne qui l'a construit n'est pas décidée à le supprimer. Je laisse au

journaliste la responsabilité des termes de cet article, qui n'a pas laissé insensibles certains lecteurs dont Monsieur le Président de l'Association des Maires de la Somme, qui m'a contacté ce jour pour faire le point sur la situation. Je lui ai exposé les faits que vous connaissez. Il a été très surpris de certaines attitudes dont celle de la profession agricole locale qui, dans sa très grande majorité, a refusé toutes propositions issues du diagnostic établi en 2013 par les services de la Chambre d'Agriculture de la Somme, faisant ainsi fi de la détresse des sinistrés.

Si, dans ma fonction de Maire, je n'ai rien pu faire en cinq ans, c'est parce que la profession agricole ne m'en a pas donné les moyens. Il en est de même d'ailleurs pour la protection du captage d'eau pourtant classé Grenelle.

Devant cet immobilisme constant qui ne peut que pénaliser un peu plus les personnes déjà sinistrées, sur les conseils de Monsieur le Président de l'Association des Maires de la Somme, je me vois dans l'obligation de vous mettre en demeure de réaliser au plus tôt certains travaux qui protégeront les biens des personnes les plus touchées.

Comme vous l'avez si bien dit, c'est la Com. de Com. qui a maintenant la compétence pour traiter les inondations dues aux eaux de ruissellement et les coulées de boue, vous devez donc agir en urgence quand cela est nécessaire et cette compétence, soit dit en passant, n'a rien à voir avec la GEMAPI en charge de la gestion des milieux aquatiques et les inondations engendrées par les débordements des cours d'eau et les résurgences des nappes souterraines.

J'avais proposé lors de la dernière réunion du 27 août 2018 de réaliser ces travaux urgents, bien que nous n'ayons plus cette compétence, votre fin de non-recevoir a mis fin au débat.

Ce courrier étant issu d'une discussion avec Monsieur le Président de l'Association des Maires de la Somme, je lui en fais parvenir une copie, car je suppose que nous n'en resterons pas là.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations."  
Courrier du 31 août 2018 à Monsieur le Président de l'Association des maires de la Somme ; objet : Courrier envoyé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

"Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'entretien que nous avons eu hier matin, à votre initiative, qui montre, s'il était besoin, l'intérêt que vous portez aux communes de votre département et à la ruralité en particulier.

Comme vous me l'avez suggéré, j'ai envoyé un courrier, ce jour, en recommandé avec AR, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, le mettant en demeure d'agir dans les plus brefs délais sur les zones les plus impactées.

A la lecture de ce courrier, vous comprendrez la situation précaire de certains de nos administrés qui subissent régulièrement les méfaits des inondations par les eaux de ruissellement et les coulées de boue et qui sont impuissants devant l'inertie et la mauvaise volonté de la très grande majorité de la profession agricole qui refuse en bloc tous les aménagements d'hydraulique douce proposés par les services de la Chambre d'Agriculture de la Somme.

Il en est d'ailleurs de même pour notre captage d'eau classé Grenelle pour lequel nous sommes en conflit toujours avec les mêmes personnes.

Devant cette opposition farouche de nos exploitants agricoles qui veulent continuer à fonctionner comme bon leur semble, sans se soucier des problèmes environnementaux liés à la qualité des eaux souterraines et de surface, liés également aux modes de culture qui laissent très peu de place à la biodiversité et au respect du bien d'autrui, il ne nous reste plus beaucoup d'espoir pour rendre à nos campagnes la salubrité, l'hygiène que nos concitoyens sont en droit d'attendre, d'autant plus que la Loi NOTRÉ, perfide au possible, nous a enlevé les quelques leviers qui permettaient aux maires ruraux que nous sommes d'agir contre le laxisme volontaire de nos cultivateurs.

Vous comprendrez à la lecture de ces quelques mots que nous ne nageons pas dans l'optimisme. Je reste à votre disposition pour une rencontre éventuelle afin de mener une action sous l'égide de l'Association que vous présidez.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations."

\*Madame Marie Carle Vandendriessche avait demandé à être exonérée de loyers et charges pendant son congé maternité, le Conseil municipal n'est pas d'accord.

\*Concernant l'échange de la ruelle avec Monsieur et Madame Klisz, Monsieur le Maire présente les documents reçus du géomètre. Un petit pont sera certainement installé pour enjamber le petit ruisseau.

\*Enquête publique PLUi : Monsieur le Commissaire enquêteur a fait remarquer que des plans ont disparu, mais ce ne sont pas ceux de Miraumont.

\*le SIVOM d'aide à domicile d'Albert va intégrer un groupement de coopération sociale et médico-sociale. Une convention sera à signer.

\*Une société de nettoyage a été contactée concernant l'église, il s'agit de AC Trav'Haut alpinistes cordistes. Monsieur le Maire a demandé des devis pour le nettoyage du clocher : 4 faces sans hydrofuge : 4192.50€ TTC ; avec hydrofuge et fongicide : 6393.78€ TTC. Compte tenu des disponibilités budgétaires, le conseil municipal opte pour le devis incluant les traitements hydrofuge et fongicide. L'assemblée propose d'en profiter pour voir si d'autres travaux sont à prévoir.

\*L'opération brioche se déroulera du 1er au 7 octobre 2018.

\*Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de la Commission Espaces verts de Madame Michelle BOUCHEZ.

\*Monsieur Christopher MARTIN a demandé la rupture d'un commun accord de son CDD au 1er septembre 2018.

\*Monsieur Jérôme Caron propose de remettre les guirlandes de drapeaux pour le 11 novembre. Et comme l'avait proposé Mme Nadine Jacquin, des costumes de cantinière et soldat seront loués et les cloches sonneront le 11 novembre à 11h00.

Le Maire,  
R. Delattre

